

# IDÉAUX & DEBATS



Entretien  
avec *Joël Ruiz*  
Directeur général  
de l'Agefos PME

# 44

## Quelle est l'histoire sociale de l'Agefos PME ?

A la suite de l'accord du 9 juillet 1970 et de la loi Delors (6 juillet 1970), la France crée un nouvel édifice de garanties sociales, rattaché à la formation professionnelle.

Ce système fonctionnait sur le mode d'une obligation de dépense des entreprises, prenant le nom de « 1 % formation ». Pour les PME, cette obligation de dépense n'allait pas de soi. Les partenaires sociaux ont donc été autorisés à constituer des fonds ; paritaires de formation ; destinés à mutualiser des sommes non utilisées par les entreprises. C'est dans ce contexte qu'est créé en 1972 l'Agefos PME.

Dix ans plus tard, suite à une première réforme de la formation professionnelle, cette obligation s'élargit à l'insertion par les contrats d'alternance des jeunes. Agefos PME devient le plus important organisme financeur de ces dispositifs.

La loi Giraud de décembre 1993, étend les obligations de formation aux TPE mais crée par ailleurs un financement du paritarisme sur les fonds de formation. Ce mécanisme va durablement mettre de la suspicion dans la gestion des fonds de formation.

Au tournant des années 2000, le secteur de la formation professionnelle va faire l'objet de réformes

législatives qui s'accéléreront. C'est dans une conjoncture de crise de finances publiques, que le capital des entreprises mutualisé par les organismes paritaires, fera l'objet de beaucoup de convoitises des Pouvoirs Publics.

De fait, la dernière réforme de la loi du 5 mars 2014 va bouleverser en profondeur la gestion paritaire de la formation professionnelle. Face à cette situation l'Agefos PME est resté le plus important financeur de la formation, très implanté dans les PME et les territoires.

## Quelle est l'évolution de la gestion paritaire de la formation ?

C'est un des derniers enjeux dans les branches professionnelles. Si la gestion paritaire des fonds est le dernier né des grandes garanties sociales issues de la Libération, elle reste aujourd'hui, avec les régimes complémentaires, comme l'un des derniers instruments purement paritaires du dialogue social dans les branches professionnelles. C'est ainsi que l'Agefos PME permet de soutenir des politiques de formation dans 50 branches professionnelles notamment dans l'industrie, le commerce, les services... chaque secteur dispose de ressources mutualisées qui lui permettent de fixer des priorités de financement de la formation et de réaliser, le cas échéant, des achats groupés de formation pour le compte des entreprises.

A l'Agefos PME, le paritarisme se décline autour de ses associations territoriales qui assurent l'administration des fonds et l'offre de services de proximité. Le territoire est un lieu privilégié des partenariats. Concrètement, il existe 120 conventions de partenariat et de financement croisés conclues avec les collectivités territoriales, les acteurs territoriaux et Agefos PME.

## Comment voyez-vous l'évolution de la formation professionnelle ?

Je crois que l'évolution doit se regarder au-delà de l'actualité législative des réformes. Le Gouvernement actuel lance à nouveau une nouvelle réforme des dispositifs de formation professionnelle pour flécher plus de ressources vers la formation des demandeurs d'emploi et celle des jeunes en insertion pour l'al-

*L'enjeu est donc, pour nous, par l'appui financier et de conseil, d'aider les entreprises et leurs salariés, en priorité dans les plus petites, à préparer les compétences de demain par la formation.*



ternance. Mais plus largement, la formation professionnelle est aujourd'hui mise en tension du fait des mutations économiques (transformation numérique, progrès de l'automatisation) qui transforment en profondeur le contenu et la structure de l'emploi. De fortes pressions s'en suivent concernant l'ajustement entre les compétences des actifs et de l'économie en mutation. La mise en place de grands projets numériques sur les compétences dans les branches est l'occasion de vifs débats entre ceux qui pensent que c'est de la responsabilité de l'entreprise et ceux qui considèrent que c'est à la branche qu'il revient d'étudier la question.

Ce que l'on sait, c'est que ces tensions vont s'accroître au regard de ce qu'annonce le Conseil d'Orientation de l'Emploi, 10 % des emplois seront détruits, 40 % des emplois seront transformés et les créations d'emplois à ce jour sont difficiles à apprécier.

#### **Sur le sujet de la transformation digitale, que peut faire un financeur paritaire comme AGEFOS PME ?**

Tout d'abord, s'entendre sur la question. Pour nous, ce n'est pas seulement une transformation digitale (smartphone, tablette,...), mais plus largement un virage numérique qui concerne la société dans son ensemble.

C'est donc à la fois le digital, le big DATA, les robots auto-apprenants, la miniaturisation, la 3 D, et plus largement la convergence internet qui, combinés entre eux, accélèrent les transformations.

Les conséquences au sein des entreprises dépassent les seuls secteurs du numérique et concerne tous les autres secteurs plus traditionnels.

L'enjeu est donc, pour nous, par l'appui financier et de conseil, d'aider les entreprises et leurs salariés, en priorité dans les plus petites, à préparer les compétences de demain par la formation. Mais, c'est aussi la transformation des métiers, les mobilités professionnelles donc les qualifications professionnelles qu'il faut, via les travaux d'observatoires prospectifs que nous mettons en place, conduire dans les branches professionnelles.

#### **Dernière question : dans ce contexte de changement, avez-vous des axes de gouvernance pour demain ?**

Oui, ce sont nos Orientations Stratégiques. Plus que jamais dans un océan d'incertitudes, il faut proposer des archipels de certitudes (pour paraphraser Edgar Morin).

Elles sont à l'horizon 2020 au nombre de 4 : soute-

nir l'investissement formation, notre métier de financeur pour avoir un effet levier sur le départ en formation dans les entreprises ; accompagner les mutations en aidant et outillant les branches professionnelles, les entreprises dans les territoires et les organismes de formation ; être acteur de l'emploi pour soutenir l'insertion des jeunes par l'alternance et le retour à l'emploi ; enfin rendre l'individu acteur de son parcours professionnel en favorisant l'accès à des formations de qualité et en finançant et abondant les formations sollicitées au titre du Compte Personnel Formation. Ce dernier, au coeur des intentions du Gouvernement constituera, sans nul doute, le pivot d'un régime général ouvert à tous.

*Propos recueillis par Jean-Yves Le Gall.*



#### *Chiffres clés :*

**1<sup>er</sup>** gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage.

**969,6 M€ collectés pour 338 441 entreprises adhérentes.**

**376,5 M€ collectés au titre de la taxe d'apprentissage pour 191 382 entreprises.**

**5,75 Millions de salariés couverts.**

#### *Chiffres de l'alternance :*

**40 000** contrat de professionnalisation et **26 485** contrats d'apprentissage financés.

**514 121** stagiaires formés.

